

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 25 mai 2010

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 25 mai 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de Tourmont, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Étaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Stéphanie BORNIER, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Armande REYNAUD, Christelle MORBOIS, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ, Jean SONNEY, Jean-Marie FAGOT, Daniel PETITPAS.

Assistaient à titre consultatif : Bruno JOUHAM, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Eric TOURNEUR, Pascal FOUGERE, Eric PICHEGRU, Catherine REYBIER, Christel FAGOT, Guy REVERCHON, Jean-Christophe OUDET.

Monsieur Pierre SAILLARD, Comptable Public de la CCCG était également présent.

Étaient Excusés : Yves DECOTE (Vice-Président), Auguste HERZOG, Brigitte DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, Béatrice BRUGER, Jean-Marie COURVOISIER, Gilbert BULABOIS, Joëlle DOLE, Stéphane MACLE, Danièle CARDON, Annie REGAZZONI, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN, Michel BONTEMPS.

Étaient absents : Isabelle LASAYGUES, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Bruno FAS, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE.

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

★★★★

Monsieur Alain GUYOT, Maire de Tourmont, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

1. Installation des Conseillers Communautaires, délégués de la commune de Picarreau.

En application de l'arrêté préfectoral n°603 du 27 avril 2010 autorisant l'adhésion de la commune de Picarreau, il est procédé à l'installation de Madame Jocelyne REVERCHON en qualité de Conseiller titulaire et de Monsieur Guy REVERCHON en qualité de Conseiller suppléant.

2. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Néant.

3. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 30 mars 2010.

Le procès-verbal de séance du 30 mars 2010 est adopté à l'unanimité sous réserve de deux observations faites par Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui :

- Demande à ce que soit ajouté au point n°7 / Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : « Il expose qu'une baisse significative du taux de TEOM est possible, ceci pour faire profiter aux usagers des économies réalisées

notamment par le SICTOM de Champagnole, tant sur la réorganisation des collectes que sur la qualité du tri »

- Demande à ce que soit supprimé au point n°13 / Adhésion de la CCCG au SIDEC et désignation de délégués de la communauté de communes au sein du SIDEC : l'indication « désignation de délégués de la communauté de communes au sein du SIDEC ».

4. Transformation de deux postes.

Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué au Personnel, expose le dossier en présentant, d'une part, le projet de transformation du poste actuel de direction en poste « fonctionnel de directeur général d'EPCI de 10 000 à 20 000 habitants » et, d'autre part, le projet de promotion interne de l'agent en charge du tourisme par transformation de son poste en poste d'animateur de catégorie B.

Répondant à Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, Monsieur Jean LETROUBLON déclare que la promotion de l'agent chargé de la direction correspond à une augmentation de 15 points indiciaires.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR estime que les salaires des agents en début de carrière méritaient peut-être d'être augmentés et s'étonne de la décision de procéder à la transformation du poste de direction cette année, alors que le texte visé date de 1984. Le Vice-Président explique qu'il est de coutume de favoriser la promotion des agents en fin de carrière. Il ajoute qu'il n'est pas possible de comparer la situation d'un agent nouvellement recruté avec celle de l'agent concerné qui endosse de grandes responsabilités dans l'exercice de ses fonctions et effectue un quota d'heures assez important par semaine.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire accepte de procéder à un vote unique sur les deux dossiers et décide par 39 voix pour et 1 abstention transformer le poste à temps complet de Directeur Territorial en poste fonctionnel de Directeur Général de la Communauté de Communes à temps complet, d'une part, et de transformer le poste à temps complet d'adjoint d'animation en poste d'animateur à la Communauté de Communes à temps complet, d'autre part.

5. Subvention à la Caisse d'Action Sociale et Culturelle des Personnels.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder à la CASC une subvention d'un montant par agent de la CCCG adhérent à la CASC de 175€ (décision renouvelée chaque année)

6. Informations sur le prochain bulletin communautaire.

Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué à la Communication, rappelle à l'Assemblée que la date de remise des textes et photos pour intégration au prochain bulletin communautaire est fixée au 1^{er} octobre dernier délai. Le thème retenu est le patrimoine et le petit patrimoine.

Les délégués à la commission communication se tiennent à disposition pour toute information complémentaire.

7. Fixation des tarifs de la piscine communautaire.

Monsieur Gérard BOUDIER, Vice-Président Délégué aux Sports, énonce les tarifs qu'il est proposé d'appliquer pour l'année 2010 au service piscine.

En réponse à Monsieur Roger CHAUVIN, le Vice-Président explique que le visiteur est l'accompagnant qui reste habillé sans chaussure et ne se baigne pas.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2009 pour l'année 2010 comme suit :

- entrée de 6 à 18 ans et étudiants : 1,10 €
- adultes : 2,50 €
- visiteurs : 1 €

- groupes à partir de 10 : 0,90 € par personne
- comité d'entreprise (vente de 12 tickets minimum) : 1 € de 6 à 18 ans, et 1,90 € pour adultes
- carte abonnement : 8,70 € donnant droit à 10 entrées pour les 6/18 ans et à 5 entrées pour adulte
- carte de saison : 35 € pour les 6/18 ans et 65 € pour adultes
- remise : une carte d'abonnement gratuite pour 3 achetées l'année en cours ou l'année précédente et si la famille a plus de 2 enfants, et une carte gratuite pour les chômeurs inscrits à l'ANPE par saison
- mise à disposition gratuite de la buvette (sans alcool) en juillet et août à une association locale
- entrée gratuite pour pompiers y compris jeunes pompiers et gendarmes en activité sur le territoire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont (sur présentation liste nominative du chef de brigade) ;

Et autorise le Président à signer toute pièce afférente.

8. Fonds de concours à la commune de Poligny pour aménagement d'un cinéma.

Monsieur Gérard BOUDIER expose le dossier en détaillant le plan de financement approuvé par le Conseil Municipal de Poligny.

Répondant à Monsieur Pascal FOUGERE, Monsieur Jean-François GAILLARD annonce que le cinéma sera opérationnel fin septembre – début octobre 2010.

Monsieur Dominique BONNET, Maire de la commune de Poligny, expose que le choix du délégataire est actuellement en cours. Il explique que le but est de reconquérir un public qui se dirige vers les salles de cinéma des communes voisines, en offrant notamment plusieurs projections par semaine, même si le coût de fonctionnement pour la commune sera élevé – un cinéma en milieu rural étant difficilement rentable. Une étude de marché a cependant été faite par la CCI. Il ajoute que cette salle n'a pas seulement pour vocation d'accueillir les projections cinématographiques. Elle pourra également faire office de salle de conférence, et notamment de salle de congrès qui fait défaut au pôle agro-alimentaire de Poligny, pourra recevoir des projections en après-midi pour le club du temps libre.

Explication de vote de Monsieur Roland CHAILLON : il ne participera pas au vote, car les statuts de la communauté de communes ne sont pas respectés, ce projet ayant un caractère communautaire, puisque sports et culture sont visés dans les statuts de la Communauté de Communes, il ne respecte pas ces statuts puisque la communauté de communes attribuera un fonds de concours à un projet qu'elle aurait dû porter. En outre, il explique qu'il ne peut y avoir de cinéma à Poligny sans participation d'une collectivité locale. Il regrette l'absence de débat sur le sujet en amont du projet et dit sa position identique à celle du conseiller municipal de Poligny

Le Président précise que l'ancien cinéma était un bâtiment communal qui n'a pas été transféré à la Communauté de Communes. De plus, la Communauté de Communes a essentiellement une vocation économique, et des aménagements importants sont à prévoir sur la zone industrielle. Monsieur Gérard BOUDIER répond qu'un tel projet n'aurait pas pu être porté avant 10 ans peut-être.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR qui propose de revoir les coûts de transferts, Monsieur Dominique BONNET rappelle que les recettes de la communauté de communes ne cessent d'augmenter, ce qui permet d'investir.

Monsieur DAYET exprime son scepticisme quant au nombre d'entrées de 50 000 posé par la CCI. Le Maire de Poligny partage cet avis et pose un chiffre plus vraisemblable de 35 000 par an.

Vote : Monsieur Roland CHAILLON ne prend pas part au vote. Le Conseil Communautaire, par 34 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, décide :

➤ d'attribuer un fonds de concours à la commune de Poligny pour la réalisation de son investissement cinéma,

➤ de dire que le montant correspondant sera au maximum de 50 000 € selon le plan de financement suivant :

Subvention Région CT Pays :	136 500.00 €
Subvention CG EDAT 25%	252 859.89 €

Subvention Région sur projecteurs et système audio 20%	26 783.28 €
Subvention CNC : aide sélective 20% sur HT sauf projecteur numérique	187 975.90 €
Subvention CNC sur projecteur numérique 75 % déduction faite de l'aide région	39 358.00 €
Fond de concours CCCGrimont	50 000.00 €
Fonds propres de la commune, y compris FCTVA	516 204,63 €

9. OCMACS / Bilan 1^{ère} tranche et candidature 2^{ème} tranche.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, présente un bilan

quantitatif et qualitatif de la 1^{ère} tranche du programme OCMACS et expose les actions envisagées dans le cadre d'une 2^{ème} tranche qui débiterait au printemps 2011.

L'Assemblée décide, à l'unanimité de :

➤ valider les éléments quantitatifs et le bilan global de la 1^{ère} tranche du programme OCMACS du Comté de Grimont ;

➤ solliciter le versement du solde des subventions FISAC réservées pour cette 1^{ère} tranche de l'opération OCMACS, à savoir 14 105 € en fonctionnement et 46 263 € en investissement;

➤ donner une validation de principe pour la poursuite du programme dans une deuxième tranche ;

Le Président est autorisé à engager les différentes démarches nécessaires au solde de cette 1^{ère} tranche de l'opération et à la poursuite de l'OCMACS.

10. Adhésion à l'association « Agence de Développement et de Promotion du Nord Jura » (ADPNJ) et dissolution de l'association « Triangle d'Or Jurassien ».

Monsieur Dominique BONNET informe l'Assemblée que le Conseil d'Administration de l'association du Triangle d'or, à laquelle adhère actuellement la communauté de communes, a décidé le 15 mars 2010 de la dissolution de l'association au 1^{er} janvier 2011 avec transfert total de ses actifs et passifs et de ses 3 personnels à l'ADPNJ qui deviendra à terme « la mission locale Dole-Revermont » au sein de laquelle siègeront 4 représentants de la communauté de communes.

Il est répondu à Monsieur Roland CHAILLON que cette adhésion se fera à une triple condition, à savoir : la mise en place d'une antenne permanente sur le Pays du Revermont, le maintien de la cotisation à un taux identique et si possible une permanence plus fréquente sur les 3 communautés de communes du Pays du Revermont.

Monsieur Serge DAYET observant un engagement de plus en plus important avec le territoire « Jura Nord » alors que la communauté de Communes est défavorable à un rattachement à la sous-préfecture de Dole, le Vice-Président rappelle que la commune de Poligny relève déjà de la circonscription de Dole pour le Pôle Emploi et la gendarmerie.

Monsieur Daniel PETITPAS suggère l'insertion sur le site internet de la Communauté de Communes d'une rubrique présentant cette mission.

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes du Comté de Grimont à l'association « Agence de Développement et de Promotion du Nord Jura » (ADPNJ) et se prononce favorablement pour la dissolution de l'association « Triangle d'Or Jurassien ».

Puis, il est procédé à la désignation par vote à bulletins secrets de 4 représentants de la Communauté de Communes au sein de cette association pour laquelle le Président se porte candidat et propose le nom des 3 personnes suivantes : Monsieur Dominique BONNET en qualité de Maire de Poligny, Madame Catherine REYBIER, déléguée de la commune de Montholier, et Monsieur Robert LACROIX, délégué de la commune de Molain.

Monsieur Roland CHAILLON se porte également candidat.

Le résultat du vote est le suivant : Monsieur Jean-François GAILLARD 39 voix pour est élu ; Monsieur Dominique BONNET par 39 voix pour est élu ; Madame Catherine REYBIER par 36 voix pour est élue; Monsieur Robert LACROIX par 30 voix pour est élu.
Monsieur Roland CHAILLON ayant obtenu 16 voix n'est pas élu.

11. Raccordement du bassin de rétention en ZA Sud au réseau des eaux pluviales.

Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président Délégué aux Travaux, présente le dossier en expliquant que le bassin de rétention situé en ZA Sud doit être raccordé au réseau d'eaux pluviales, ce qui constituera l'étape finale de l'opération. Suite à mise en concurrence de plusieurs entreprises de TP, l'analyse technique des 3 devis reçus fait apparaître que l'offre de l'entreprise Montholier TP est la plus performante et la plus adaptée techniquement.

Compte tenu des délégations accordées à titre général par le Conseil en matière de marchés publics (au Président jusqu'à 50 000€ et au Bureau jusqu'à 90 000€), la décision n'est pas à prendre par le Conseil Communautaire. Le montant du devis le plus avantageux sur le plan économique est de 40 145€HT soit 48 013,42€TTC. La décision relève donc du Président. Il est cependant possible de retirer ponctuellement la délégation pour permettre au conseil de délibérer.

Il est répondu à Monsieur Jean-Louis DUFOUR que le Conseil Communautaire est saisi de ce dossier compte tenu de l'urgence des travaux à effectuer, et qu'il n'était pas envisageable d'attendre la réunion du prochain Bureau Communautaire.

L'Assemblée accepte de procéder à un retrait ponctuel de délégation en matière de marché public en procédure MAPA de 1€ à 50 000€ TTC, et de se prononcer sur ce marché.

En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, le Président explique, d'une part, que l'offre de la société Eiffage était moins performante en raison d'un oubli dans le devis du captage de la source et du raccordement de la rue François Arago, et d'autre part, que le montant du devis émis par l'entreprise Montholier TP est moins élevé que prévu, car elle a supprimé les aléas.

Le Conseil Communautaire décide, par 39 voix pour et 1 abstention, de donner son accord au marché de travaux relatif au raccordement du bassin de rétention en ZA Sud au réseau des eaux pluviales pour un montant total de 40 145€ HT, soit 48 013,42€ TTC, et d'autoriser le Président à signer le dit marché avec l'entreprise Montholier TP ainsi que toutes pièces afférentes.

12. Entretien, balisage et signalétique directionnelle du PDIPR.

La communauté de communes a présenté au Conseil Général un ensemble d'itinéraires de sentiers de promenade et de randonnée situé sur son territoire en vue d'un agrément au titre du PDIPR départemental. Si l'agrément est accordé, elle devra mettre sa partie de PDIPR en conformité avec les règles posées pour l'ensemble du département. Cette mise en conformité va porter sur une phase de conception de la signalétique directionnelle à créer, puis sur une réalisation des panneaux et enfin la pose sur le terrain.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder au recrutement d'une personne pour la conception de la signalétique directionnelle avant consultation d'entreprises pour la réalisation et la pose des panneaux sur le terrain, et de solliciter auprès du Conseil Général une subvention correspondant à 50% du montant total de l'opération.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR propose que soit consulté un Centre d'Aide par le Travail pour la partie de fabrication des panneaux.

13. Cotisation au Syndicat Mixte du Pays du Revermont Poligny, Arbois, Salins.

Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, présente le projet du syndicat mixte de créer un dépliant d'appel à l'échelle du Pays sous la forme d'une plaquette de communication qui présente les atouts du territoire du Revermont et pour le financement de laquelle une cotisation exceptionnelle des 3 communautés de communes membres est sollicitée à hauteur de 4 000€.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'attribuer une cotisation exceptionnelle de 4 000€ au Syndicat Mixte du Pays du Revermont Poligny, Arbois, Salins pour l'opération « dépliant d'appel ».

14. Attribution de subvention annuelle 2010 à l'Office du Tourisme.

Monsieur Frédéric LAMBERT procède à la présentation de la demande de subvention formulée par l'Office du Tourisme au titre de l'année 2010.

Le Président souligne que la demande de l'Office du Tourisme porte sur la somme de 50 000€ contre 40 000€ en 2009, et ce sans aucun projet innovant.

Le Vice-Président ajoute que, suite à rencontre avec le Président de l'office, il a été convenu de verser un acompte de 42 000€ qui pourra être complété par la suite si l'office du tourisme propose un programme d'actions pluri-annuel si possible.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR s'interrogeant sur l'opportunité de rétablir la taxe de séjour pour financer ces actions, Monsieur Frédéric LAMBERT répond que l'idée a été évoquée au sein du Pays, avec pour idéal l'instauration d'un taux identique sur les 3 communautés de communes.

En réponse aux questions de Monsieur Gérard DOUDIER sur le bilan de l'Office du Tourisme et les subventions, il est précisé que les subventions départementales glissent chaque année d'un exercice sur l'autre et que la subvention régionale pour l'emploi tremplin doit être demandée pour pouvoir être obtenue.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 42 000€ à l'Office du Tourisme pour le fonctionnement de l'année 2010 - dont une somme de 3 807€ pour réalisation du guide touristique - et dit que le montant de la subvention 2010 pourra être réévalué en fonction de projets touristiques nouveaux.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

15. Virement de crédit sur le budget annexe « Zone d'Activités Economiques » du BP 2010.

Après exposé par Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser un transfert de crédit de 14 800€ par prélèvement à l'article 2313 pour abondement de l'article 2128 sur le BP2010 du budget ZAE.

Questions et informations diverses

➤ Le Président informe l'Assemblée de la tenue d'une réunion d'information sur l'arrivée de la TNT le 3 juin à 20h30 en mairie de Poligny, de la réunion de la commission finances le 2 juin à 18h et de l'inauguration de la table de lecture de la Croix du Dan le 19 juin à 11h sur le site.

➤ Le Président rappelle la tenue de la réunion organisée par ERDF le 26 mai à 18h en salle des fêtes de Grozon.

➤ Monsieur André LAMBERT, Vice-Président Délégué à l'Habitat, annonce à l'Assemblée qu'un exemplaire du document à remplir nécessaire au montage du dossier Pass Foncier, sera remis à chaque maire. Ce document, une fois rempli, devra être retourné en communauté de communes qui est compétente en la matière.

➤ Madame Catherine CATHENOZ, déléguée de la commune de Poligny et adjointe chargée des affaires sociales, procède à une présentation du CLIC du Triangle d'Or.

➤ Monsieur Gérard DOUDIER émet le souhait qu'un compte-rendu sommaire des commissions soit rédigé.

➤ Madame Marie-Ange CAPRON, Maire de la commune de Montholier, souhaite évoquer le problème de pollution que connaît sa commune.

Monsieur Jean-François GAILLARD explique que deux transformateurs situés sur le site des anciennes plâtrières de Grozon ont été enlevés par une société qui les a stockés sur la commune de Montholier dans le cadre d'une opération liée au Téléthon. Or, au cours de l'enlèvement l'entreprise a percé un transformateur qui contenait du pyralène, entraînant la pollution du site de Montholier. Le Président ajoute que ces transformateurs n'ont jamais été déclarés.

Un accord amiable entre les différentes parties ne semble pas envisageable, ce qui conduira à une procédure contentieuse

- Monsieur Roland CHAILLON sollicitant un avis sur la probable installation d'une enseigne Leclerc à Champagnole, Monsieur Dominique BONNET affirme que par le passé deux hypermarchés n'auraient pas pu coexister sur Poligny. Monsieur Christian SOMMER ajoute que la Préfecture est à l'origine du refus de l'installation de l'enseigne Leclerc à Poligny.
- En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président explique que les dossiers étudiés lors de la commission environnement du 29 avril seront présentés au Conseil Communautaire du 17 juin, car certains éléments ne sont toujours pas connus à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Nelly BUYS

Jean-François GAILLARD